N°: 2006-05-17
Service : Voirie Cadre de Vie

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA DENOMINATION DE LA LIAISON PIETONNE SITUEE ENTRE LA RUE DE LA CONVENTION ET L'AVENUE JEAN JAURES

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Lyon a procédé à un aménagement paysager d'une liaison piétonne entre la rue de la Convention et l'avenue Jean Jaurès.Ce passage longe le pôle petite enfance Tchou Tchou situé 11 rue de la Convention et débouche face au 17 de l'Avenue Jean Jaurès.

Cet aménagement a nécessité la démolition de plusieurs immeubles.

Cette liaison est uniquement destinée aux piétons; les deux roues sont interdits d'accès par la présence de barrières à chaque extrémité.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de la nommer Passage de la Traille.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE le Maire à nommer cette voie nouvelle, Passage de la Traille.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET